

## PETITION A

### MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La mise en place de la Taxe Professionnelle Unique dans la communauté de communes du Seignanx à compter du 1er janvier 2010 fait actuellement l'objet d'un recours au Tribunal Administratif en vue de son annulation.

En attente de la décision du Tribunal et de la réforme des institutions annoncée pour le printemps 2010, je demande à Monsieur le Président de la Communauté de Communes :

1/ de suspendre toute modification des statuts qui pourrait engager un transfert de nouvelles compétences et de charges vers la Communauté de Communes ;

2/ de prévoir, dans le cadre de la commission d'évaluation des charges, une juste attribution de compensation, qui garantisse aux communes du Seignanx l'équivalent des ressources qu'elles auraient perçues en 2010 sans l'institution de la TPU.

**Pour Tarnos, elle est évaluée à :**

**8 174 448 €** (taxe professionnelle 2009)

**+ 2 309 389 €** (compensation de la part salaires intégrée à la DGF)

***auxquels nous demandons que soit ajoutée l'augmentation attendue pour 2010 sur la commune : 480 000 €***

Noms et Prénoms	Qualité	Adresses	Signatures